

Les examens des recrues

Autor(en): **Marmy**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **13 (1884)**

Heft 10

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040067>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES EXAMENS DES RECRUES

Les examens des recrues, résultant des exigences du service militaire fédéral, nous ont révélé qu'il existe encore dans notre chère patrie suisse, bien du chemin à faire, bien des lacunes à combler dans le domaine de l'école. D'un autre côté, c'est un réjouissant spectacle de voir tous les cantons, poussés par une noble émulation, vouer tous leurs soins à la question scolaire. Ce n'est pas seulement en Suisse qu'il s'est produit un nouvel élan dans le domaine de la pédagogie, mais dans tous les pays, les hommes soucieux de l'avenir du peuple, s'accordent à exalter la noble mission de l'instituteur. Le canton de Fribourg n'est pas demeuré en arrière : il vient de refondre complètement la loi scolaire. La Direction de l'Instruction publique a pris des mesures énergiques pour obtenir une application plus sévère des règlements. Grâce à l'activité de Monsieur le Directeur de l'Instruction publique, nous jouissons maintenant d'une organisation scolaire qui fonctionne avec une précision admirable, et qui semble être calquée sur le service de sûreté d'une armée en campagne. Aucun point ne demeure inoccupé, il n'y a plus moyen d'échapper, des hommes armés parcourent la campagne pour amener à la brèche les soldats récalcitrants ; enfin, aucun moyen n'est négligé pour conquérir une place plus honorable dans l'échelle fédérale ; et, il semblerait, au premier abord, que la citadelle doive nécessairement tomber entre nos mains.

Cependant, si nous comparons les résultats obtenus, particulièrement à l'école de perfectionnement, aux soins assidus que nous prenons de concert avec les autorités scolaires, nous tombons sous le poids d'une profonde déception. En effet, qu'on interroge les instituteurs sur ce point ; qu'on se renseigne auprès d'eux sur les progrès réalisés pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, par ces malheureux illettrés qui ont paru à l'examen d'automne : tous vous répondront qu'à laver la tête d'un nègre on perd son savon.

Je ne blâmerai nullement les mesures sévères que prennent nos autorités scolaires ; au contraire, je rendrai toujours hommage au dévouement que déploie si noblement notre Direction de l'Instruction publique.

Je crois toutefois que les mesures disciplinaires et coercitives ne sont pas suffisantes par elles-mêmes. L'expérience semble prendre à tâche de nous prouver l'inefficacité des moyens de rigueur.

L'instruction ne s'impose pas, et nous ne pouvons instruire que ceux qui ont réellement l'intention de profiter des leçons,

quelle que soit la rigidité des lois. Disons-le franchement, ce qui manque chez nous, c'est le goût de l'étude, et les mesures sévères ne le propageront pas.

Quel instituteur n'a pas entendu des propos comme les suivants, lorsqu'il s'est avisé de dire aux jeunes gens que le gendarme les amènera à l'école : « Est-ce qu'on a le droit de nous y forcer », ou bien on s'arroe ce droit. » « Eh bien ! nous ferons acte de présence puisqu'on nous y force, » dit un troisième, dans un ton ironique significatif. Quel instituteur n'est pas demeuré profondément déconcerté, en recevant éternellement de la part de certains élèves, dont on connaît l'entêtement et la mauvaise volonté, cette insipide réponse : « Je ne sais pas faire. » Le rôle de l'instituteur consistera donc à propager le goût de l'étude au sein de nos populations.

Il sera lui-même le modèle de l'homme rangé et travailleur ; il fuira surtout avec soin les réunions frivoles ; il cherchera par tous les moyens possibles à attirer les jeunes gens à l'école, en mettant son programme en harmonie avec les dispositions, les goûts des individus, en faisant miroiter à leurs yeux le côté attrayant de l'étude, et en en dissimulant soigneusement les difficultés. Un tel aura affaire à des jeunes gens qui auront un goût prononcé pour le chant ; il les invitera sous le prétexte d'organiser une société de chant. Un tel autre convoquera des jeunes gens sous le prétexte de faire un cours de science agricole ; ce moyen a obtenu souvent un plein succès, l'expérience l'a déjà démontré ; car les campagnards sont spéculateurs de leur nature, et ils ont une grande prédilection pour les choses qui leur rapportent un avantage direct, un profit palpable.

Quand les élèves sont réunis, rien n'empêche de faire de la grammaire ou du calcul ; car lorsque leur attention est captivée par des branches attrayantes, ils s'adonnent de gaieté de cœur à toutes sortes d'exercices. On consacre moins de temps à l'étude des branches principales ; mais, par contre, on s'y livre avec plus de plaisir, et partant avec plus de succès. L'instituteur, dont j'ai fréquenté l'école, possédait, à un très haut degré, le talent de charmer les élèves par son enseignement, et il faisait un cours de perfectionnement des mieux réussis. Chaque année, il nous convoquait pour faire un cours de science agricole. Tout le monde, séduit par l'attrait de la nouveauté, se rendait à ses leçons, et une fois le cours commencé, nous ne négligions aucune branche du programme et l'on faisait de la grammaire avec beaucoup de fruit. Nous ne travaillons souvent, semble-t-il, qu'en vue des examens fédéraux : nous avons soin d'éliminer de nos programmes toutes les branches qui ne figurent pas dans le programme des examens des recrues, comme par exemple, l'hygiène. Nous paraissions oublier que nous devons avant tout travailler à la plus grande prospérité de notre canton et au bonheur futur de nos élèves.

MARMY, *instituteur.*
